

ÉTUDIER ET VIVRE AU QUÉBEC 2020 - 2023

ALLOCATION DE MOBILITÉ SPÉCIFIQUE

PHOTO
OBLIGATOIRE

CÉGEP :

INTITULÉ DE LA FORMATION :

1. IDENTITÉ

Nom :

Nom Marital :

Prénom(s) :

Né(e) le : à

Pays : N° Département :

Nationalité :

N° de Sécurité Sociale :

Si enfant mineur, préciser l'identité du représentant légal :

Nom et Prénom(s) :

Date de naissance :

2. INFORMATIONS PERSONNELLES

Adresse complète :

.....

.....

Code postal :

Ville :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone portable :

Mail :@.....

Numéro de passeport :

Date de validité :

3. SITUATION

Situation familiale : Célibataire Concubinage

Pacsé(e) Marié(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Nombre d'enfant(s) à charge :

Activité avant l'entrée en formation : Étudiant

Sans activité Demandeur d'emploi Allocataire RSA

Autres (préciser) :

Identifiant Pôle Emploi :

.....

Date d'inscription :

Revenu imposable 2018 :

Nombre de Part(s) :

4. FORMATION (ou autres activités – préciser si redoublement)

ANNÉE	CLASSE	ÉTABLISSEMENT	VILLE
2016 - 2017			
2017 - 2018			
2018 - 2019			
2019 - 2020			
INSCRIPTION 2020 - 2021			

5. ÉLIGIBILITÉ

Cocher les cases qui correspondent à votre situation :

Vous êtes de nationalité française

Vous êtes rattaché à un foyer fiscal à La Réunion

Le quotient familial ne dépasse pas 26 631€ sur l'avis d'imposition sur les revenus 2018 (revenu imposable / nombre de part)

Vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi (en recherche active d'emploi) à Pôle Emploi Réunion

Date et signature obligatoires
(ou du représentant légal)

Visa DM

FICHE D'ENGAGEMENT

Cycle 2020 – 2023 Copie Région

Je soussigné(e)

(Nom, Prénom(s))

demeurant

(Adresse à La Réunion)

garant de (si le demandeur est mineur)

(Nom, Prénom(s))

Atteste sur l'honneur :

- de l'exactitude des renseignements fournis pour la présente demande,
- que le demandeur est rattaché, au cas échéant, au foyer fiscal de l'avis d'imposition ou de non imposition de La Réunion ci-joint,

et m'engage

- à me présenter au Guichet Jeunes (Centre d'affaires CADJEE – Bât A – 97490 SAINTE CLOTILDE tél : 0800 097 400) afin d'y instruire mon dossier de demande,
- à transmettre l'attestation d'entrée en formation sous huitaine à compter de la date de rentrée,
- à transmettre l'admission définitive et l'hébergement définitif dans un délai d'un mois à compter de la date de rentrée dans le cas d'une candidature à distance,
- à transmettre par mail en respectant les dates d'envoi prévues par le « tableau de suivi » les attestations de présence datées, cachetées et signées,
- à me soumettre à tous les contrôles sur pièces effectués par l'autorité mandatée par le Président du Conseil Régional ou par des contrôleurs désignés par le Service Instructeur de la mesure 2.07 du PO FSE 2014-2020 et par l'Union Européenne,

Les étudiants et les parents (pour les bénéficiaires mineurs) sont avisés que la Région Réunion se réserve le droit d'engager des poursuites et de faire procéder au reversement de l'allocation :

- en cas d'abandon ou d'absences injustifiées ainsi qu'en cas de fausses déclarations ;
- à défaut de la réception des résultats aux examens dans les délais impartis ;
- en cas de cumul non autorisé avec d'autres prestations (bourses, aides, allocations, ...).

Ma formation étant éligible à un financement Européen (FSE/EJ), je m'engage à transmettre et à garantir l'exactitude des informations* qui me seront demandées par la Région Réunion à l'entrée et à la sortie de la formation (jusqu'à 1 an après la fin de la formation).

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution de l'Allocation de Mobilité Spécifique attribuée par la Région Réunion.

Fait à, le

Signature et date obligatoires

*« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution de l'aide à l'Allocation de Mobilité Spécifique mis en place par la Région Réunion ainsi qu'à des fins statistiques. Les destinataires des données sont la Région Réunion et les partenaires du dispositif Allocation de Mobilité Spécifique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1974 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Région Réunion Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin Moufia BP 67190 97801 Saint Denis Cedex 9 »

FICHE D'ENGAGEMENT

Cycle 2020 – 2023 Copie Candidat

Je soussigné(e)

(Nom, Prénom(s))

demeurant

(Adresse à La Réunion)

garant de (*si le demandeur est mineur*)

(Nom, Prénom(s))

Atteste sur l'honneur :

- de l'exactitude des renseignements fournis pour la présente demande,
- que le demandeur est rattaché, au cas échéant, au foyer fiscal de l'avis d'imposition ou de non imposition de La Réunion ci-joint,

et m'engage

- à me présenter au Guichet Jeunes (Centre d'affaires CADJEE – Bât A – 97490 SAINTE CLOTILDE tél : 0800 097 400) afin d'y instruire mon dossier de demande,
- à transmettre l'attestation d'entrée en formation sous huitaine à compter de la date de rentrée,
- à transmettre l'admission définitive et l'hébergement définitif dans un délai d'un mois à compter de la date de rentrée dans le cas d'une candidature à distance,
- à transmettre par mail en respectant les dates d'envoi prévues par le « tableau de suivi » les attestations de présence datées, cachetées et signées,
- à me soumettre à tous les contrôles sur pièces effectués par l'autorité mandatée par le Président du Conseil Régional ou par des contrôleurs désignés par le Service Instructeur de la mesure 2.07 du PO FSE 2014-2020 et par l'Union Européenne,

Les étudiants et les parents (pour les bénéficiaires mineurs) sont avisés que la Région Réunion se réserve le droit d'engager des poursuites et de faire procéder au reversement de l'allocation :

- en cas d'abandon ou d'absences injustifiées ainsi qu'en cas de fausses déclarations ;
- à défaut de la réception des résultats aux examens dans les délais impartis ;
- en cas de cumul non autorisé avec d'autres prestations (bourses, aides, allocations, ...).

Ma formation étant éligible à un financement Européen (FSE/EJ), je m'engage à transmettre et à garantir l'exactitude des informations* qui me seront demandées par la Région Réunion à l'entrée et à la sortie de la formation (jusqu'à 1 an après la fin de la formation).

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution de l'Allocation de Mobilité Spécifique attribuée par la Région Réunion.

Fait à, le

Signature et date obligatoires

*« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution de l'aide à l'Allocation de Mobilité Spécifique mis en place par la Région Réunion ainsi qu'à des fins statistiques. Les destinataires des données sont la Région Réunion et les partenaires du dispositif Allocation de Mobilité Spécifique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Région Réunion Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin Moufia BP 67190 97801 Saint Denis Cedex 9 »

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Cycle 2020 – 2023 Copie Candidat

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ GÉNÉRALES :

- Être de nationalité française
- Avoir un foyer fiscal à La Réunion et y avoir sa résidence habituelle depuis au minimum 2016
- L'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 à La Réunion doit avoir un quotient familial inférieur à 26 631€ par part fiscale (revenu imposable / nombre de parts). Un contrôle d'authentification sera réalisé à posteriori
- Être inscrit comme demandeur d'emploi à Pôle Emploi Réunion (inscription obligatoire à partir de juillet 2020)
- Effectuer une formation éligible dans un cégep conventionné avec la Région Réunion (voir liste des formations et des cégeps annexe 1)
- Si le candidat est mineur, il est indispensable d'avoir un tuteur au Québec avant le départ. Il est recommandé de se renseigner au moment des entretiens avec les représentants du Québec lors de leur mission à La Réunion (Les lieux et dates seront précisés ultérieurement)
- Seules les demandes d'AMS effectuées avant le départ de La Réunion pour intégrer un début de cycle (1ère année d'études) pourront être étudiées
- 170 candidatures maximum seront retenues pour la cohorte 2020-2023. La sélection reposera sur les critères académiques et sur un entretien de motivation avec un ou plusieurs agent(s) Région évaluant le projet professionnel

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AMS :

- Seules les lettres d'admission dans un cégep et pour une formation conventionnée seront admises (voir annexe 1)
- Seuls les dossiers déposés en main propre par le candidat auprès d'un agent du Guichet Jeunes lors de l'entretien de pré-admission, entre le 28 novembre et le 5 décembre 2019, seront pris en compte
- En cas d'impossibilité à vous rendre aux entretiens de pré-admission vous avez jusqu'au 13 décembre 2019 à 12h00 pour déposer votre dossier en main propre au Guichet Jeunes du centre d'Affaires Cadjee (Bât A - 62 boulevard du chaudron, 97490 Sainte Clotilde)
- Seuls les dossiers complets et éligibles pourront être traités
- Les dossiers déposés à l'accueil de la Région Réunion ou envoyés par courrier ou par mail ne seront pas traités
- Le candidat s'engage à participer aux différents ateliers de préparation à la mobilité organisés par la Région Réunion aux mois de mars 2020 et juillet 2020.
- L'AMS n'est pas cumulable avec les autres dispositifs proposés par le Guichet Jeunes de la Région Réunion

- **Très important : Ce projet est cofinancé par des Fonds Européens. À ce titre, afin de justifier des sommes reçues le candidat s'engage à envoyer impérativement ses attestations de présence par mail (@ : emilie.pacciarella@cr-reunion.fr) entre le 1^{er} et le 10 de chaque mois tout au long de sa formation. Dans le cas contraire il s'expose à des pénalités financières : suspension des allocations ou titre de recette en cas de trop perçu.**

MONTANT DES AIDES LIÉES À L'AMS POUR LES CANDIDATS SÉLECTIONNÉS :

- Prise en charge des billets d'avion :
 - Prise en charge à 100 % du billet aller/retour Réunion/Maurice pour la collecte des données biométriques. Le billet est réservé et acheté par la Région Réunion. Les départs se feront entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2020 (dates à définir)
 - Prise en charge à 100 % du billet aller au départ de La Réunion. Le billet est réservé et acheté par la Région Réunion. Les départs se feront entre le 1^{er} et le 14 août 2020 (dates à définir)
- Prime d'installation de 800€
- Montant d'allocation maximum de 700€/mois
- Les allocations sont versées sous réserve de l'envoi régulier, entre le 1^{er} et le 10 de chaque mois, de l'« Attestation de présence » prouvant l'assiduité en formation du candidat
- **Les aides seront d'une durée maximale de 36 mois.**
- Billet retour au départ de l'aéroport de Montréal Pierre Elliott Trudeau : Peut être accordé sur demande à la fin du cycle complet de formation et après obtention du DEC. Le billet retour est valable à partir de J+1 après la date de fin de formation et jusqu'à la fin de l'année civile en cours.

Signature et date obligatoires :

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Cycle 2020 – 2023 Copie Région

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ GÉNÉRALES :

- Être de nationalité française
- Avoir un foyer fiscal à La Réunion et y avoir sa résidence habituelle depuis au minimum 2016
- L'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 à La Réunion doit avoir un quotient familial inférieur à 26 631€ par part fiscale (revenu imposable / nombre de parts). Un contrôle d'authentification sera réalisé à posteriori
- Être inscrit comme demandeur d'emploi à Pôle Emploi Réunion (inscription obligatoire à partir de juillet 2020)
- Effectuer une formation éligible dans un cégep conventionné avec la Région Réunion (voir liste des formations et des cégeps annexe 1)
- Si le candidat est mineur, il est indispensable d'avoir un tuteur au Québec avant le départ. Il est recommandé de se renseigner au moment des entretiens avec les représentants du Québec lors de leur mission à La Réunion (Les lieux et dates seront précisés ultérieurement)
- Seules les demandes d'AMS effectuées avant le départ de La Réunion pour intégrer un début de cycle (1ère année d'études) pourront être étudiées
- 170 candidatures maximum seront retenues pour la cohorte 2020-2023. La sélection reposera sur les critères académiques et sur un entretien de motivation avec un ou plusieurs agent(s) Région évaluant le projet professionnel

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AMS :

- Seules les lettres d'admission dans un cégep et pour une formation conventionnée seront admises (voir annexe 1)
- Seuls les dossiers déposés en main propre par le candidat auprès d'un agent du Guichet Jeunes lors de l'entretien de pré-admission, entre le 28 novembre et le 5 décembre 2019, seront pris en compte
- En cas d'impossibilité à vous rendre aux entretiens de pré-admission vous avez jusqu'au 13 décembre 2019 à 12h00 pour déposer votre dossier en main propre au Guichet Jeunes du centre d'Affaires Cadjee (Bât A - 62 boulevard du chaudron, 97490 Sainte Clotilde)
- Seuls les dossiers complets et éligibles pourront être traités
- Les dossiers déposés à l'accueil de la Région Réunion ou envoyés par courrier ou par mail ne seront pas traités
- Le candidat s'engage à participer aux différents ateliers de préparation à la mobilité organisés par la Région Réunion aux mois de mars 2020 et juillet 2020.
- L'AMS n'est pas cumulable avec les autres dispositifs proposés par le Guichet Jeunes de la Région Réunion

- **Très important : Ce projet est cofinancé par des Fonds Européens. À ce titre, afin de justifier des sommes reçues le candidat s'engage à envoyer impérativement ses attestations de présence par mail (@ : emilie.pacciarella@cr-reunion.fr) entre le 1^{er} et le 10 de chaque mois tout au long de sa formation. Dans le cas contraire il s'expose à des pénalités financières : suspension des allocations ou titre de recette en cas de trop perçu.**

MONTANT DES AIDES LIÉES À L'AMS POUR LES CANDIDATS SÉLECTIONNÉS :

- Prise en charge des billets d'avion :
 - Prise en charge à 100 % du billet aller/retour Réunion/Maurice pour la collecte des données biométriques. Le billet est réservé et acheté par la Région Réunion. Les départs se feront entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2020 (dates à définir)
 - Prise en charge à 100 % du billet aller au départ de La Réunion. Le billet est réservé et acheté par la Région Réunion. Les départs se feront entre le 1^{er} et le 14 août 2020 (dates à définir)
- Prime d'installation de 800€
- Montant d'allocation maximum de 700€/mois
- Les allocations sont versées sous réserve de l'envoi régulier, entre le 1^{er} et le 10 de chaque mois, de l'« Attestation de présence » prouvant l'assiduité en formation du candidat
- **Les aides seront d'une durée maximale de 36 mois.**
- Billet retour au départ de l'aéroport de Montréal Pierre Elliott Trudeau : Peut être accordé sur demande à la fin du cycle complet de formation et après obtention du DEC. Le billet retour est valable à partir de J+1 après la date de fin de formation et jusqu'à la fin de l'année civile en cours.

Signature et date obligatoires :

FRAIS PRÉVISIONNELS À LA CHARGE DU CANDIDAT

L'inscription dans un cégep et l'immigration au Québec engendrent des coûts qui sont à la charge du candidat. Ci-dessous un tableau récapitulatifs des différents frais à prévoir. les montants sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés :

Pour un étudiant étranger	En dollars canadiens	En euros
Frais de dossier inscription cégep	85\$	56€
Certificat d'acceptation au Québec	114\$	74€
Biométrie (1)	85\$	56€
Permis d'études (2)	150\$	99€

Source: <https://www.sram.qc.ca/etudiant-international/le-cout-des-etudes>

(1) et (2): Les frais sont à régler en euros avant la collecte des données biométriques (à Maurice).

(1): Depuis le 31/07/2018 les autorités fédérales canadiennes impose la collecte des données biométriques. Pour en savoir plus: <http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/biometrie.asp>

Quelle que soit l'étape du processus d'immigration, en cas de refus, les sommes déjà engagées ne sont pas remboursables.

D'autres frais sont à prévoir pour à votre arrivée: frais afférents (Les frais afférents sont obligatoires, et permettent à l'étudiant d'avoir accès aux différents services qu'offrent les cégeps. Ces frais varient sensiblement selon les cégeps. Environ 400\$ soit 265€), logement, vêtements d'hiver (600\$ soit 396€), etc.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR PROJET ÉTUDIER ET VIVRE AU QUÉBEC

Merci de fournir des **photocopies lisibles** et de ranger les documents dans l'ordre ci-dessous.

PREMIÈRE LISTE DE PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'ENTRETIEN DE PRÉ-SÉLECTION ENTRE LE 28/11/2019 ET LE 05/12/2019		
1	Photo d'identité à coller en première page du dossier	<input type="checkbox"/>
2	Lettre d'admission d'un cégep conventionné pour une formation conventionnée (cf page 10 du dossier)	<input type="checkbox"/>
3	Fiche d'engagement (jointe au dossier) complétée	<input type="checkbox"/>
4	Curriculum vitae	<input type="checkbox"/>
5	Lettre de candidature manuscrite adressée au Président de la Région motivant le choix de la formation, le projet d'insertion professionnelle et la demande de l'aide régionale	<input type="checkbox"/>
6	Bac et relevé de notes du bac + dernier(s) diplôme(s) obtenu(s) et relevé(s) de notes correspondant(s)	<input type="checkbox"/>
7	Passeport valide au minimum jusqu'en août 2023	<input type="checkbox"/>
8	Attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale de moins de 3 mois	<input type="checkbox"/>
9	Avis d'imposition primitif sur les revenus 2018 à La Réunion	<input type="checkbox"/>
10	Livret(s) de famille complet(s) ou copie(s) intégrale(s) de naissance	<input type="checkbox"/>
11	RIB original, définitif avec IBAN et BIC (Bank Identifier Code) complet au nom du demandeur (Domiciliation de la banque : La Réunion ou Métropole) format A4	<input type="checkbox"/>
12	Justificatif de domicile de moins de 6 mois : facture eau, électricité, téléphone fixe ou portable, quittance de loyer (pour les enfants majeurs et personnes hébergées : attestation sur l'honneur de l'hébergeur + copie de la pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeur).	<input type="checkbox"/>
13	Certificat médical attestant de l'aptitude à suivre une formation en mobilité Annexe 2	<input type="checkbox"/>
14	Original de l'extrait de casier judiciaire bulletin numéro 3 de moins de 3 mois	<input type="checkbox"/>

SECONDE LISTE DE PIÈCES À FOURNIR APRÈS LA SÉLECTION UN MOIS AVANT LE DÉPART		
1b	Notification de décision (prise en charge ou rejet) de Pôle Emploi Réunion ou avis de situation de moins de 3 mois téléchargeable sur votre espace personnel Pôle Emploi	<input type="checkbox"/>
2b	Attestation « Période d'inscription » de moins de 3 mois téléchargeable sur votre espace personnel Pôle Emploi notifiant une inscription Pôle Emploi en cours	<input type="checkbox"/>
3b	Certificat d'Acceptation au Québec (CAQ)	<input type="checkbox"/>
4b	Permis d'introduction délivré par le Canada (portant les mentions permis d'études et travail/stage)	<input type="checkbox"/>
5b	Formulaire de Santé SE 401 Q 102 (à récupérer auprès de votre assurance maladie)	<input type="checkbox"/>
6b	Assurance rapatriement avec les mentions : évacuation sanitaire en cas de maladie, d'accident ou de décès valable au 1^{er} jour d'arrivée au Québec et d'une durée minimale d'un an	<input type="checkbox"/>
7b	Preuve ou attestation d'hébergement sur votre lieu de formation à partir de votre date d'arrivée au Québec	<input type="checkbox"/>
8b	Original de l'extrait de casier judiciaire bulletin numéro 3 de moins de 3 mois avant la date de départ	<input type="checkbox"/>

Des pièces complémentaires pourront vous être réclamées.

LISTE DES PROGRAMMES OFFERTS SELON LE CÉGEP

RÉGIONS DU QUÉBEC																		Préalables **						
Abitibi-Témiscamingue AB		Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine GI		AB	SLSJ	CH	CA	SLSJ	GI	GI	SLSJ	BSL	BSL	BSL	BSL	SLSJ	CH	MA	CA	MA	Seconda	Première		
Bas-Saint-Laurent BSL		Mauricie MA																			Mathématiques	Sciences physiques		
Chaudière-Appalaches CA		Saguenay-Lac-Saint-Jean SLSJ																			Mathématiques	Chimie		
Côte-Nord CN																					Physique			
CODE	NOM DU PROGRAMME \ CÉGEP	AB	SLSJ	CH	CA	SLSJ	GI	GI	SLSJ	BSL	BSL	BSL	BSL	SLSJ	CH	MA	CA	MA						
Administration, commerce et informatique																								
410.00	Techniques de comptabilité et de gestion	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
410.00	Gestion de commerces	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
412.00	Techniques de bureautique Techniques de bureautique	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	412.AA / Spéc. en coordination du travail de bureau																							
	412.AB / Spéc. en microédition et hypermédia																							
420.00	Techniques de l'informatique	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Agriculture et pêche																								
145.A0	Techniques de santé animale																							
152.00	Gestion et technologies d'entreprise agricole	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
231.A0	Techniques d'aquaculture																							
Alimentation et tourisme																								
430.00	Gestion d'un établissement de restauration	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
414.A0	Techniques de tourisme																							
Arts																								
561.A0	Théâtre - Production																							
	561.AB / Spéc. Gestion et techniques de scène																							
570.E0	Techniques de design d'intérieur																							
570.G0	Graphisme																							
Chimie-biologie																								
210.A0	Techniques de laboratoire	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	210.AA / Spéc. en biotechnologies																							
	210.AB / Spéc. en chimie analytique																							
210.B0	Techniques de procédés industriels																							
260.B0	Environnement, hygiène et sécurité au travail																							
Bâtiment et travaux publics																								
221.A0	Technologie de l'architecture																							
221.B0	Technologie du génie civil	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
221.C0	Technologie de la mécanique du bâtiment																							
Équipement et aménagement de territoires																								
222.A0	Techniques d'aménagement et d'urbanisme	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
147.A0	Techniques de milieu naturel																							
Électrotechnique																								
243.B0	Technologie de l'électronique	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	243.BA / Spécialisation en télécommunication																							
	243.BB / Spécialisation en ordinateurs et réseaux																							
243.C0	Technologie de l'électronique industrielle	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
244.A0	Technologie du génie physique																							
Fabrication mécanique																								
235.B0	Technologie du génie industriel	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
241.A0	Techniques de génie mécanique	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	241.AB / Spéc. en conception																							
	241.A0 / Spéc. en fabrication																							
241.B0	Techniques de génie du plastique																							
248.A0	Technologie de l'architecture navale																							
Forêtierie et génie																								
190.A0	Technologie de la transformation des produits forestiers	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Communication et documentation																								
574.B0	Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images																							
582.A1	Techniques d'intégration multimédia																							
Mécanique d'entretien																								
241.00	Technologie de maintenance industrielle	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Minas et travaux de charbon																								
271.A0	Technologie minière	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	271.AA / Spéc. en géologie																							
	271.AB / Spéc. en exploitation																							
	271.AC / Spéc. en minéralurgie																							
Métallurgie																								
270.A0	Technologie du génie métallurgique	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	270.AA / Spéc. en procédés de transformation																							
	270.AB / Spéc. en fabrication mécanosoudée																							
	270.AC / Spéc. en contrôle des matériaux																							
Transport																								
410.A0	Techniques de la logistique du transport	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Santé																								
120.A0	Techniques de diététique																							
141.A0	Techniques d'inhalothérapie																							
142.A0	Technologie de radiodiagnostic																							
144.A0	Techniques de physiothérapie																							
180.00	audioprothèse																							
180.A0	Soins infirmiers	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
181.A0	Soins préhospitaliers d'urgence	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
411.A0	Archives médicales																							
Services sociaux, éducatifs et juridiques																								
322.A0	Techniques d'éducation à l'enfance	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
351.A0	Techniques d'éducation spécialisée	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
368.A0	Techniques de travail social	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
391.A0	Techniques de gestion et d'intervention en loisir	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

NOTES : 1. Programme offert au campus de Val-d'Or 2. Programme offert au campus de Saint-Georges 3. Programme offert au Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic 4. Programme offert au Centre d'études collégiales de Sainte-Marie 5. Programme offert en français bilingue 6. Programme offert au campus de Gaspé 7. Programme offert au campus des Îles-de-la-Madeleine 8. Les 4^e et 5^e sessions de ce programme sont offertes à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec 9. Programme offert au Centre d'études collégiales de Montagny 10. Programme offert au Centre métropolitain d'études collégiales 11. Analyse sur dossier. À valider selon la filière d'études

CERTIFICAT MÉDICAL
(Annexe 2)

Établi dans le cadre du projet
« **Vivre et étudier au Québec** »

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés

L.C. 2001, ch. 27

Sanctionnée 2001-11-01

Loi concernant l'immigration au Canada et l'asile conféré aux personnes déplacées, persécutées ou en danger

Sa Majesté,

sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada,
édicte :

Motifs sanitaires

article 38. (1) Emporte, sauf pour le résident permanent, interdiction de territoire pour motifs sanitaires l'état de santé de l'étranger constituant vraisemblablement un danger pour la santé ou la sécurité

Je soussigné(e) Docteur en médecine

Certifie qu'à ce jour

Madame, Monsieur.....

Né(e) le.....

N'est pas porteur d'une pathologie constituant vraisemblablement un danger pour la santé ou la sécurité publique ou risquant d'entraîner un fardeau excessif pour les services sociaux ou de santé

Est porteur d'une pathologie constituant vraisemblablement un danger pour la santé ou la sécurité publique ou risquant d'entraîner un fardeau excessif pour les services sociaux ou de santé.

(Cochez la situation qui s'applique)

Certificat établi à le

Signature du médecin

Cachet du médecin